



Manifestation	Conférence de presse du Conseil-exécutif
Sujet	Autodétermination accrue pour les personnes en situation de handicap
Date	22 juin 2020
Orateur	Pierre Alain Schnegg, Président du Conseil-exécutif et directeur de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Mesdames, Messieurs,

Bienvenue à la conférence de presse de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration.

Mercredi dernier, le Conseil-exécutif a mis en consultation la nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand).

Cette loi va encadrer le plan stratégique en faveur des adultes handicapés, plus simplement appelé « modèle bernois ». Ce modèle bernois, le canton y travaille depuis de nombreuses années. Je suis heureux que le projet législatif qui en découle puisse à présent être examiné à large échelle par les milieux concernés.

Voici comment va se dérouler la conférence de presse.

Je vais commencer par une brève introduction, à la suite de quoi Astrid Wüthrich, cheffe de l'Office des personnes âgées et des personnes handicapées (OPAH), et Martin Schori, responsable de la division Modèle bernois, vous exposeront plus en détail la nouvelle loi.

* * * * *

Le modèle bernois correspond à un changement de paradigme. Il ouvre de nouvelles perspectives aux adultes en situation de handicap en favorisant leur autodétermination et en leur donnant une plus grande liberté de choix. Et qui dit plus de liberté, dit aussi responsabilisation et participation accrue à la vie sociale.

Le nouveau système du canton de Berne est axé sur les besoins individuels. Cela signifie qu'à leur majorité, les personnes concernées auront une plus grande latitude pour définir leur mode de vie. Elles pourront choisir où habiter, selon quelles modalités, et avec qui. Elles pourront choisir entre logement privé ou foyer, et décider qui prend soin d'elles.

Par ailleurs, le nouveau régime de financement encourage la liberté entrepreneuriale des institutions. Car la nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap s'articule autour d'une notion clé : le passage au financement par sujet. L'objectif de ce changement est de trois ordres :

Premièrement : permettre aux personnes ayant besoin de soutien de choisir la manière dont elles souhaitent vivre au quotidien et renforcer leur autodétermination ;

Deuxièmement : respecter le principe de la réalité des coûts grâce à une évaluation individuelle des besoins et améliorer l'efficacité des prestations ;

Troisièmement : accorder une rétribution aux membres de la famille ou de l'entourage qui s'acquittent de prestations définies.

* * * * *

Ce projet est un grand tournant.

Le handicap revêt de multiples facettes. Et c'est précisément parce qu'il recouvre bien des réalités différentes que les besoins de soutien doivent être déterminés au cas par cas. Un handicap physique n'a rien à voir avec un handicap mental ou des troubles du spectre autistique. Il faut donc une assistance spécifique à chacune et à chacun.

Avec ce changement de système, nous disposons dorénavant d'un instrument différencié. Encore une fois, la détermination des besoins individuels est au cœur du modèle bernois. Et c'est sur cette base que seront définis au cas par cas les moyens alloués pour bénéficier des prestations d'assistance.

Pour le canton de Berne, le nouveau modèle de financement implique de nouveaux instruments de pilotage.

Aujourd'hui, la DSSI finance par des forfaits un certain nombre de places dans différentes institutions. Désormais, ces institutions devront répondre de leur offre devant le canton. Et pas seulement : il leur faudra être attrayantes. Attrayantes, oui, pour que les personnes en situation de handicap choisissent d'y vivre et d'être prises en charge par leur personnel. C'est ainsi qu'avec le changement de système, ces institutions s'apparenteront de plus en plus à des PME, dans le sens où elles devront proposer des prestations séduisantes pour leur clientèle et se démarquer pour bien se positionner sur le marché.

* * * * *

Il nous appartient à nous, en tant que canton, mais aussi en tant que société, de veiller au bien-être de chacune et de chacun. Et il appartient aux institutions et aux fournisseurs de prestations du secteur privé de s'acquitter de leurs activités avec toute la diligence requise. Tout doit être fait pour que les personnes en situation de handicap puissent mener une existence aussi épanouie que possible et participer à la vie sociale. Car l'intégration ne passe pas seulement par le logement. Elle passe aussi par la manière dont nous accueillons au jour le jour ces personnes et par notre volonté de les associer pleinement à notre quotidien.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons défini les principes suivants :

1. Le système est destiné aux personnes qui bénéficient d'une rente AI ou d'une allocation pour impotence et qui, de par un handicap, nécessitent un encadrement supplémentaire dépassant une certaine durée par jour. Le besoin d'assistance est évalué individuellement.
2. Le résultat de l'évaluation des besoins détermine le coefficient d'encadrement, qui sert alors de base à une garantie de prestations.
3. La personne concernée décide librement de la manière dont elle utilise la somme qui lui est versée. Elle est libre d'avoir recours à un soutien privé – par exemple par le biais de prestations d'assistance –, d'opter pour une solution du domaine semi-résidentiel – par exemple un centre de jour –, ou préférer une institution résidentielle.
4. Les prestations sont comptabilisées et décomptées au moyen d'une plateforme en ligne.
5. Désormais, les institutions recevront des contributions aux structures et à l'infrastructure pour financer celles-ci ainsi que leurs locaux.

Ces mesures donneront une toute nouvelle orientation à la politique du handicap dans le canton de Berne. Et c'est avec la loi dont je vous parle aujourd'hui que cette nouvelle orientation va être mise en œuvre.

* * * * *

Il est temps de donner la parole aux spécialistes du projet législatif, Astrid Wüthrich et Martin Schori, qui vont vous le présenter plus en détail.